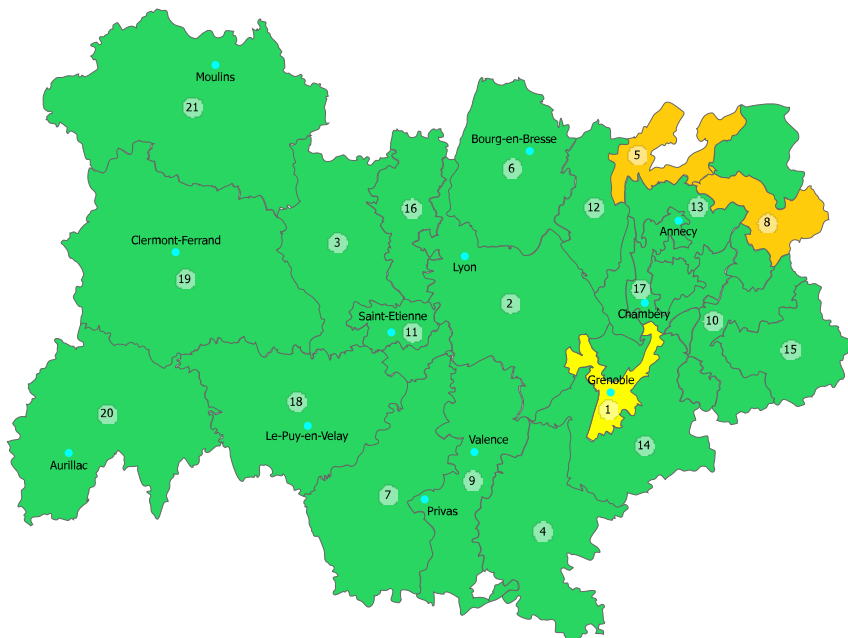


>> Vigilance



| Bassin(s) d'air concerné(s) par une vigilance (Département(s)) | Polluant(s) en cause | Prévision de seuil dépassé en µg/m ³ |
|--|-------------------------|---|
|--|-------------------------|---|

| | | | |
|---|--------------------------|------|----|
| 1 | Bassin grenoblois (38) | PM10 | 50 |
| 5 | Bassin lémanique (01-74) | PM10 | 50 |
| 8 | Vallée de l'Arve (74) | PM10 | 50 |

Pas de vigilance particulière

Vigilance Jaune

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil information

Vigilance orange

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte premier niveau OU
Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs seuil information (J et J+1)

Vigilance rouge

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte second niveau OU
Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs ou plus, seuil alerte premier niveau OU
Dépassement persistant, soit 4 jours consécutifs ou plus, seuil information, de J-2 à J+1

>> Commentaire de la situation et de l'évolution

Dimanche 20 janvier, les masses d'air très stables ont favorisé l'accumulation des polluants, particulièrement sur le couloir rhodanien. Le seuil d'information et de recommandations a été franchi sur le bassin lyonnais Nord Isère.

Lundi 21 janvier, la situation météorologique annoncée par Météo France sera plus stable et propice à l'accumulation des particules fines uniquement sur la partie Est de la région. La qualité de l'air devrait s'améliorer sur le couloir rhodanien.

Mardi 22 janvier, des émissions comparables, associées à un faible brassage des masses d'air, devrait accentuer l'accumulation des particules sur la partie Est de la région.

En conséquence, la vigilance de pollution est levée sur le bassin lyonnais Nord Isère. Cependant, en raison d'un risque de dépassement du seuil d'information pour les particules fines (PM10) pour la journée du 22 janvier uniquement, une vigilance jaune est activée sur le bassin grenoblois. De plus, une vigilance de pollution orange est activée sur le bassin lémanique et la vallée de l'Arve en raison d'un fort risque de dépassement du seuil d'information pour les particules fines (PM10) pour les journées du 21 et du 22 janvier.

VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de **type combustion**

Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

Population générale



Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités



Continuez d'aérer votre domicile



Privilégiez les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort

Personnes sensibles et vulnérables



Eloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Limitez vos activités physiques intenses



Eloignez vos enfants de la pollution automobile



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

► [Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Agir pour limiter mes émissions

Particuliers



Si vous vous chauffez au bois, veillez à utiliser un appareil performant



Évitez de brûler vos déchets verts



Maîtrisez la température de votre logement (19°C)



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes

Professionnels



Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Entretenez vos flottes de véhicule et adoptez une conduite souple